



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

### AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **Lundi 14 avril 2025 à 19 h 30**, au 4050 rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivante :

Numéro de demande	Sites concernés	Nature et effets
DM-2025-01	2771 PAPINEAU	Régulariser la marge avant du bâtiment principal à 6.87 mètres contrevenant aux dispositions de la grille de spécification pour la zone A-4 qui établit la marge avant minimale à 7.5 mètres.
DM-2025-03	RANG SAINTE-ROSE Lot 5 188 172	Permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur un terrain ayant une largeur de ligne avant de 18.31 mètres, contrevenant ainsi à l'article 3.2.1 du règlement de lotissement 03-2023, qui établit la largeur de ligne avant minimale à 50 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes à **19h15** le jour de cette séance.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 26 mars 2025.

Charles Beaupré  
Directeur général et greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné Charles Beaupré, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 26 mars 2025, entre 12h et 17h.*

*En foi de quoi je donne ce certificat ce 26 mars 2025,*

Charles Beaupré  
Directeur général et greffier-trésorier